

30 mai 2016



Appel à devis
Prestation d'évaluation du dispositif de
soutien d'Arcadi « Parcours
d'accompagnement »

Date limite de réception des propositions : 9 juin 2016 à 15h00

1 - CONTEXTE

Les missions d’Arcadi Île-de-France pour l’ensemble des disciplines du spectacle vivant (théâtre, opéra, chanson, danse) et des arts numériques sont les suivantes:

- Soutenir la création;
- Améliorer la circulation des œuvres;
- Contribuer au développement d’actions artistiques et culturelles.

Dans le cadre du projet de direction initié en avril 2014, Arcadi Île-de-France propose différents types de soutien aux porteurs de projets :

- Parcours d’accompagnement
- Plateaux solidaires
- Fonds de soutien à l’initiative et à la recherche

À travers le Parcours d’accompagnement, Arcadi Île-de-France accompagne les porteurs de projet dans leur parcours professionnel par du conseil, du suivi, du développement professionnel et de l’aide financière, durant deux à trois saisons.

Il permet :

- d’accompagner le développement professionnel des équipes par la connaissance et le repérage du territoire francilien ainsi que par l’apport de ressources et de conseils ;
- de consolider une production par une aide financière et, si besoin, par une mise à disposition d’espaces ;
- de faciliter la diffusion du projet et de prolonger la durée de son exploitation sur le territoire francilien ;
- de permettre sa rencontre avec les publics par le biais d’actions artistiques ;
- de favoriser les échanges entre équipes artistiques et lieux franciliens, via des rendez-vous dédiés aux professionnels, les Instantanés.

2 - OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

Arcadi Île-de-France souhaite mener une mission d’étude et de mise en œuvre du processus d’évaluation du dispositif de soutien « parcours d’accompagnement ».

3 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Depuis ces dernières années, les missions de soutien et d’accompagnement sont soumises à des indicateurs, pour partie connus dans le rapport d’activité. La prestation attendue devra :

- d’une part redéfinir de manière collaborative avec les équipes d’Arcadi Île-de-France des éléments d’évaluation et des indicateurs pour les objectifs du « Parcours d’accompagnement », afin de favoriser leur appropriation et leur application,
- d’autre part procéder à l’évaluation du « Parcours d’accompagnement » à partir de ces indicateurs.

4 – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

a) Deux étapes de travail distinctes sont envisagées.

- Etape 1 : Accompagnement de la direction et de l'équipe dans la définition d'indicateurs portant sur les impacts économiques et sociaux des « Parcours d'accompagnement » et sur le positionnement et le développement des équipes bénéficiaires. Ces indicateurs concerneront les bénéficiaires des années précédentes et ceux en cours d'accompagnement.

La finalisation du choix des indicateurs se fera en collaboration avec l'équipe retenue pour mettre en œuvre l'étape 2.

- Etape 2 : Réalisation d'une étude permettant d'approfondir :

- les impacts économiques et sociaux induits par le dispositif « Parcours d'accompagnement » ;
- le positionnement et le développement des équipes bénéficiaires ;
- préconisations d'améliorations au regard des conclusions de l'évaluation.

Les prestataires peuvent répondre seuls ou à plusieurs pour réaliser une étape ou les deux étapes de travail envisagées.

b) Période étudiée

Pour maximiser la faisabilité de l'évaluation, seules les équipes bénéficiaires du dispositif « parcours d'accompagnement » des années 2014 et 2015 seront étudiées.

c) Publics concernés

Arcadi Île-de-France souhaite faire porter l'évaluation sur les bénéficiaires du dispositif « parcours d'accompagnement ». Quantitativement, cela représente, pour les années 2014 et 2015, 400 bénéficiaires. L'évaluation prendra en compte les porteurs de projets quelle que soit leur nature (compagnie, lieux de diffusion, etc ...). Il est attendu du/des prestataire/s des propositions méthodologiques pour répondre à la fois au traitement quantitatif de cette population, et à son traitement qualitatif basé sur un échantillonnage représentatif.

d) Données disponibles à destination du/des prestataire/s retenu/s

Le/s prestataire/s retenu/s pourra/ont s'appuyer sur les documents suivants qui leur seront transmis :

- Rapports d'activités 2014 et 2015 ;
- Projet du Directeur 2014-2017 ;
- Statuts ;
- Convention d'objectifs et de moyens ;
- Questionnaires de définition des besoins du parcours d'accompagnement ;
- Questionnaires d'accès aux aides financières du parcours d'accompagnement ;
- Première étude d'impact social des aides, réalisée en interne.

D'autres documents pourront être transmis selon les besoins du/des prestataire/s retenu/s.

e) Lieu et durée de la mission

La mission sera effectuée en Ile de France, pour une durée de 5 mois à compter de la signature du contrat.

5 - MONTANT DES DEVIS

Le montant HT correspondant distinctement à chacune des deux étapes envisagées ne pourra pas dépasser :

Pour l'étape 1 : 2 400,00 € HT

Pour l'étape 2 : 22 500,00 € HT

L'engagement financier du devis proposé pour l'étape 2 sera conditionné à l'achèvement de l'étape 1.

6- DEROULE DE LA MISSION

a) Phasage

Etape 1 :

Phase préparatoire : Réunion du Comité de direction d'Arcadi Île-de-France pour définir les objectifs et actions à évaluer.

Attentes de la mission : Sur la base des objectifs et actions définies, organisation de séances de travail avec le comité de direction, les équipes, permettant de redéfinir de manière collaborative des indicateurs d'évaluation. Finalisation du choix des indicateurs en collaboration avec l'équipe retenue pour l'étape 2.

Phase 1 – Travail de construction des différents spectres d'indicateurs avec les équipes d'Arcadi Île-de-France mettant en œuvre le dispositif ;

Phase 2 – Finalisation du choix des indicateurs à retenir, en collaboration avec l'équipe retenue pour l'étape 2.

Etape 2 :

Attentes de la mission : Réalisation de l'étude d'évaluation, prenant en compte les indicateurs définis lors de l'étape 1 et permettant de faire des propositions d'améliorations.

Phase 1 : Finalisation des indicateurs en collaboration avec le prestataire ayant réalisé l'étape 1 ;

Phase 2 : Définition des informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation ;

Phase 3 : Réalisation de l'étude proprement dite ;

Phase 4 : Construction des préconisations nécessaires.

b) Planning

La mission commence à signature de la convention de prestation au plus tard le 15 juin 2016.

Etape 1 : mi-juin – juillet ; livrables pour le 31/07 au plus tard

Etape 2 : juillet – octobre ; livrables pour le 30/10 au plus tard.

c) Modalités de suivi

- Personne référente au sein d’Arcadi Île-de-France au niveau administratif : Anne de Lamberterie, Attachée à la Direction.

Coordonnées : mail : anne.delamberterie@arcadi.fr / Téléphone : 01 55 79 97 77

- Personne référente au sein d’Arcadi Île-de-France au niveau de la mission d’évaluation : Nicolas Cardou, Directeur adjoint.

Coordonnées : nicolas.cardou@arcadi.fr / Téléphone : 01 55 79 92 87

- Constitution d’un comité de suivi, composé de : Nicolas Cardou, Directeur adjoint ; Claire Gotlibowicz, Directrice des dispositifs de soutien et d’accompagnement ; Cédric Patrigeon, Responsable administratif et comptable.

La fréquence des réunions de ce comité devront être prévues dans la méthodologie proposée par chaque candidat, notamment pour l’étape 2.

- Les prestataires qui mettront en œuvre les deux étapes de travail désigneront un interlocuteur référent pour la mission.

7 – LIVRABLES

Etape 1 :

- Comptes-rendus écrits de chaque séance de travail ;
- Indicateurs d’évaluation, produits lors de ces séances, présentés dans un rapport écrit.

Etape 2 :

- Rapport complet de l’étude portant sur les impacts du parcours d’accompagnement et sur le positionnement et le développement des équipes bénéficiaires, à partir des indicateurs définis lors de l’étape 1.
- Synthèse présentant les résultats de l’évaluation et incluant les préconisations d’améliorations au regard de l’évaluation
- Présentation orale des résultats pour une éventuelle restitution auprès de tiers.

8 – CONTENUS DES PROPOSITIONS ET PIÈCES A FOURNIR

Pour chacune des étapes :

- Présentation du prestataire : activités, équipe, références ;
- Présentation technique incluant la méthodologie proposée et le calendrier d’exécution ;
- Devis détaillé pour l’étape concernée, ce dernier étant décomposé par livrables défini au point 6.

Les prix des prestations sont réputés fermes et définitifs. Ils comprennent :

- La fourniture des prestations et documents conformes au devis accepté ;
- toutes les charges fiscales, parafiscales et de toute nature frappant obligatoirement les prestations ;
- tous frais annexes de déplacement et de séjour liés à la prestation et/ou dépenses relatives à la rémunération du personnel que le prestataire du marché estimera nécessaires d’employer pour respecter les délais prévus.

Il est donc attendu un devis propre à chacune des étapes.

9 – CRITERES DE SELECTION

- Qualité de la présentation technique (adéquation de la proposition à la présente consultation, méthodologie proposée, intervenants, calendrier d'exécution),
- Prix d'exécution proposé.

10 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Les propositions complètes devront parvenir impérativement avant le 9 juin 2016 à 15h, par courrier électronique : anne.delamberterie@arcadi.fr

11– CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE DES RESULTATS

Le/s prestataire/s et Arcadi Île-de-France devront respecter toutes les règles de confidentialité qui prévalent de bon droit s'agissant des données ou des personnes.

Le/s prestataire/s devront reconnaître Arcadi Île-de-France comme propriétaire exclusif des données et documents qu'il mettra à disposition aux bonnes fins de la réalisation de la prestation attendue ainsi que des résultats de cette dernière quant à leur utilisation et leur diffusion et ce librement, sur tous supports et sans limitation de durée, en mentionnant les noms des prestataires choisis pour la réalisation de la prestation attendue.